

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 AVRIL 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 avril 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absente excusée : Mme LEVEJAC , Mr AZEMA.

Absent : Mme SANCHEZ, BROUSSE, MARCAILLOU, Mr SABATA, FOURES

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - **VOTE TAUX IMPOTS 2015.**

Mr le maire indique que pour la détermination d'un produit fiscal permettant un équilibre financier du budget 2015 qui correspond à 470 660 €, il y a lieu d'augmenter les taux de 1,00 %.

Les taux ainsi proposés sont pour la taxe d'habitation de 22,63 %, pour le foncier bâti de 36,89 % et pour le foncier non bâti de 140,66 %.

Accord unanime du conseil municipal.

#### - **BUDGET PRIMITIF 2015- M14.**

Mr le Maire indique à ses collègues que pour l'équilibre du budget en investissement, il n'y a pas lieu de faire appel à l'emprunt par contre une avance de trésorerie de 200 000 € en pré financement sera prévue.

- Subventions aux associations : le maire donne lecture de l'ensemble des subventions qui seront attribuées aux associations pour 2015, pour un montant global de 9 7000 €.

Accord unanime du conseil municipal sur ces propositions.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 11,06 % par rapport au B.P. 2014 avec les variations suivantes : charges à caractère général (+ 1,31 %) les charges de gestion courante (+ 24,25 %) dans lesquelles figure la subvention du budget principal au bénéfice du budget annexe du C.C.A.S. (5 000 €). Elles tiennent également compte de la somme de 264 430 € qui est transférée sur la section d'investissement.

Les charges de personnel et frais assimilés (+ 12,59 %) et les intérêts d'emprunts (8,13 %).

Le chapitre « Dépenses Imprévues » a été abondé, compte tenu qu'il ne sera fait qu'un seul budget en 2015 d'une somme de 60 000 €.

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Les diverses dotations pour la vie scolaire, pour un montant de 5 800 €,
- Non renouvellement du financement pour l'embauche de jeunes étudiants pour la période estivale,
- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 9 700 € ;

Il est à noter qu'un prélèvement important de 264 430 € (- 28.21 %) sera effectué en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

- Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des repas scolaires et la garderie (17 000 €), le portage des repas à domicile (2 300 €), le remboursement des rémunérations du personnel (58 500 €) la taxe sur les pylônes électriques (22 000€), la taxe aux droits de mutation foncière (15 500€), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (243 250€), les revenus des immeubles (50 000€), les contributions directes (470 660€), les compensations fiscales de l'Etat, la vente d'électricité à EDF pour 10 000 € et des excédents 2014 de 219 200 €.

Les principales variations parmi les chapitres, sont les suivantes :

- Produit des services, domaines et ventes... - 15,56 %
- Impôts et taxes..... + 12,36 %
- Dotations subventions participation..... - 4,49 %
- Autres produits et gestion courantes..... + 52,73 %
- Atténuations des charges ..... + 243.75 %

Accord unanime du conseil municipal.

- Dépenses d'investissement :

On relève les opérations suivantes :

Informatisation mairie.....	3 000 €
Gros travaux voirie.....	20 000 €
Gros travaux bâtiments.....	20 000 €
Aménagement traverse.....	81 000 €
Conformité éclairage public.....	40 000 €
Terrain de foot.....	75 000 €
Gros travaux école primaire.....	25 000 € +15 000 € (restes à réaliser 2014)
Acquisition divers terrains.....	5 000 €
Achat véhicules communaux.....	5 000 €
Centre de Loisirs.....	542 940 € (restes à réaliser 2014)
Passerelle piétons complexe sportif.....	20 000 €
Renforcement secteur Ste Anne.....	5 500 €
Modification P.L.U.....	5 350 € (restes à réaliser 2014)
Gros travaux Moulin de Ste Anne.....	10 000 €
Achat immeuble « trébuchon » .....	170 000 €
Bâtiment d'hébergement collectif.....	5 000 €
Cadre de vie 2015 .....	5 000 €
Travaux bâtiments HLL.....	25 000 €

- Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2014 (58 000 €), de la T.A. (11 000 €), des subventions 98 800 € et du virement de la section de fonctionnement (264 430 €), de produits de cession (204 000 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (184 500 €) et du solde antérieur (43 000 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2015 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 226 730 €

Section d'investissement : 1 203 970 €

**- BUDGET PRIMITIF 2015 – CCAS.**

Il est prévu une subvention du budget général de 5 000 €.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 14 100 € équilibré en dépenses et en recettes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- BUDGET 2015 « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

Le budget primitif du lotissement « la Garrigue » s'élève à la somme de 428 550 € en section de fonctionnement et de 339 712,31 € inscrit en section d'investissement par virement de la section de fonctionnement au titre de la gestion des stocks sans incidence sur les dépenses réelles.

Les recettes proviennent des produits de la vente des terrains.

Les dépenses concernent l'état des stocks actuels par un jeu d'écritures comptables.  
A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget.

#### **- OUVERTURE CREDIT DE TRESORERIE 2015**

M le maire propose, compte tenu du décalage entre le règlement des dépenses d'investissement et la perception des subventions et de la TVA de prévoir la possibilité d'une avance de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 200 000 € pour un an.

Accord unanime du conseil municipal

#### **- REVISION LOCATION SALLE POLYVALENTE**

M le maire rappelle à ses collègues que les tarifs de location de la salle polyvalente sont identiques depuis 2012.

Il propose de les actualiser

- Non-résidents de la commune
  - été : 750 €
  - Hiver : 850 €
- Associations extérieures à la commune
  - Tarifs identiques à ceux appliqués aux résidents de la commune
- Résidents de la commune
  - été : 100 €
  - Hiver : 120 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Accord unanime du conseil municipal

#### **- QUESTIONS DIVERSES.**

##### ○ *Approbation devis et DCE*

Dans le prolongement de l'approbation du budget communal et afin de lancer certaines opérations le maire propose à ses collègues l'approbation des dossiers suivants :

- Extension vestiaires-honoraires PAULY architecte pour un montant de 9 960 € TTC
- Bâtiment d'hébergement collectif – honoraires PAULY architecte pour un montant de 3 120 € TTC
- Extension des installations sportives – dossier de consultation des entreprises (DCE) pour un montant de 76 096.97 €TTC

##### ○ *Taxe aménagement*

Suite au transfert de la gestion de l'urbanisme à Carcassonne agglo qui devient un service payant pour la commune le maire lance la réflexion sur la modification du taux de la taxe aménagement qui est actuellement de 2% (taux maximum 5 %) pour financer ce nouveau service.

La décision devra intervenir avant le 30 novembre 2015 pour une application pour 2016.

Le débat porte sur une augmentation de 0.5 à 1 %.

La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

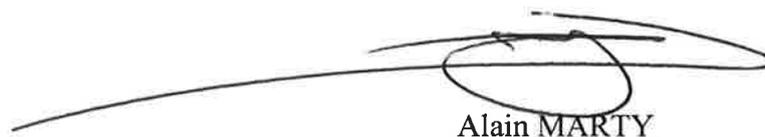
**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mr BENOIT

- Renforcement électrique poste de saint Anne :  
Il fait le point sur l'avancement de ce dossier ; début des travaux fin mai durée 1 mois
- Aire agricole :  
Il indique que des contacts ont été pris avec la société SNERHA pour la mise en place d'une gestion plus maîtrisée de l'utilisation de la colonne d'eau dans le cadre de la mise en conformité de cette aire.
- Voirie et espaces verts lotissement les Maillols  
En accord avec la société HECTARE, la commune prend à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'entretien des équipements publics

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 h 40.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a shorter horizontal stroke.

Alain MARTY